

Mairie de Villeperdue - 10 Rue de la Mairie - 37260 VILLEPERDUE

Tél. 02 47 26 08 07 - Fax 02 47 26 92 94 - email : villeperdue.mairie@wanadoo.fr

AGENDA

La Poste restera présente à Villeperdue

C'est la conclusion de longs palabres entre la Direction de la Poste et la Municipalité.

Les premières discussions, engagées fin 2008, portant sur la création d'une Agence Postale Communale en remplacement du bureau local existant, se terminent sur un compromis conforme à nos exigences.

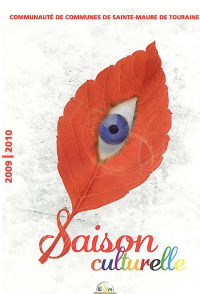
Certes, nous aurions préféré le maintien du bureau local géré par la Poste, mais, malgré notre insistance, nous avons compris que nous n'obtiendrions pas satisfaction.

Le risque de voir disparaître le service postal deviendrait réalité si nous refusions la proposition de créer une Agence Postale Communale gérée par la commune, avec du personnel communal. Pour autant, nous n'étions pas disposés à le faire dans n'importe quelles conditions, qu'il s'agisse du lieu d'implantation et de la participation financière de la Poste aux travaux, mais également des conditions d'accueil et de service auxquelles nous sommes très attachés.

La décision d'ouverture de l'Agence Postale est aujourd'hui effective. Elle ouvrira en avril prochain dans un bureau du rez de chaussée de la mairie qui sera aménagé et dédié exclusivement à ce nouveau service. Un recrutement est en cours pour la gestion de cette agence, la Poste prenant à sa charge, sous forme d'indemnité, le salaire de cet agent. Une communication spécifique, sur les services assurés par l'agence, moindres que dans un bureau de poste, sera faite au moment de l'ouverture. Services moindres ne signifient pas, pour les élus, services au rabais. C'est pourquoi nous avons hésité, nous avons exigé, nous avons décidé et maintenant, nous allons organiser et gérer, pour que Villeperdue et nos concitoyens, puissent bénéficier d'un service postal pérenne et de qualité.

Amicalement,

Roland Mariau
Maire



La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose toujours de nombreux spectacles et animations. Son programme culturel est toujours disponible en mairie et à la bibliothèque.

Assemblée Générale du Réveil de Villeperdue

16 février à 18h00

salle du conseil - mairie

Débat citoyen ouvert à tous

25 février à partir de 20h00

petite salle "Les Albizzias"

initié et organisé par **G.DREUMONT**

Vide grenier

28 février

salle polyvalente

organisé par « **Les Fripons** »

Atelier lecture « enfant » et jeux de société

10 mars de 17h15 à 18h15

bibliothèque Lucien Brossard

Elections régionales

14 mars de 8h00 à 18h00

bureau de vote salle du conseil - mairie

(en cas de 2nd tour : **21 mars**)

Conseil municipal

19 mars à 20h00

salle du conseil - mairie

Théâtre

« Recherche femme désespérément »

20 mars à partir de 20h30

salle "Les Albizzias"

organisé par le **Réveil de Villeperdue**

Chasse à l'œuf

28 mars

organisée par l'**Amicale des Parents d'Elèves**

Spectacle pour enfant

« La sorcière du placard aux balais »

10 avril à 14h00

salle "Les Albizzias" - gratuit

organisé par les **benévoles de la bibliothèque**

Thé dansant

11 avril à 14h00

salle "Les Albizzias"

organisé par le **Club de l'Age d'Or**

Soirée à thème « Jaune et bleu »

17 avril à 20h00

salle "Les Albizzias"

organisée par le **Sporting Club de Villeperdue**

Atelier lecture « enfant » et jeux de société

21 avril de 17h15 à 18h15

bibliothèque Lucien Brossard

Loto

24 avril à partir de 20h00

salle polyvalente

organisé par l'**Amicale des Parents d'Elèves**

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

+ 3 % pour 2010

Une augmentation de 3 % sur les locations de salles communales est appliquée pour 2010.

Ainsi pour :

Les Albizzias

petite salle

- une journée : 72 €
- un week-end : 116 €

grande salle incluant la petite

- une journée : 162 €
- un week-end : 273 €

Courbeloup

(uniquement du 1^{er} avril au 31 octobre et en fonction de l'utilisation du Club de Ball-Trip)

- une journée : 79 €
- un week-end : 125 €

CHARGES LOCATIVES

+ 2 % pour 2010

Les élus décident d'augmenter les charges locatives de 2 % pour les logements communaux pour 2010.

ASSAINISSEMENT

+ 2 %

Une augmentation de 2 % sur la part fixe qui s'élève donc à 100 € et sur la part variable portée ainsi à 0,12 € par m³ d'eau consommé a été votée pour 2010.

PERSONNEL COMMUNAL

Nouvelle embauche



Delphine TESSIER a été recrutée pour le poste d'agent d'entretien en Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE passerelle) à hauteur de 24 heures par semaine depuis le 28 décembre.

LGV SEA

Commission d'aménagement foncier

La commission a délibéré pour un périmètre d'aménagement le plus large possible qui permettrait d'intégrer les éventuels équipements à intégrer dans le cadre des travaux connexes.

La commission a également décidé que l'aménagement foncier sera un aménagement avec inclusion d'emprise permettant une répartition équitable des pertes de surfaces agricoles.

Les élus manifestant devant l'Assemblée Nationale réclament une indemnisation pérenne



Mercredi 27 janvier 2010, les élus de l'Association des Communes d'Indre et Loire (ACIL) et de nombreux autres élus (environ 200 au total), ont manifesté devant l'Assemblée Nationale pour défendre les intérêts des communes touchées par la LGV SEA (Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique) et par la LGV Bretagne - Pays de la Loire.

S'en est suivi un entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Transports, M Dominique BUSSEAU, dont il ressort que la décision sur cette indemnisation pérenne relevant d'un projet de loi, incombe au Premier Ministre. Les élus locaux, militant pour la création d'un groupe de travail sur ce projet de loi, estiment que le montant de la redevance ne devrait pas être inférieur à 10 000 € par kilomètre.

ECOLE

Un maillon du projet cirque réalisé le mardi 2 février après-midi

Tous nos petits écoliers ont pris le train (soit 130 passagers supplémentaires : 112 enfants et 18 accompagnateurs ; la SNCF a dû rajouter une rame) pour assister à la représentation du cirque PINDER à Tours.



Les élèves de PS-MS maternelle devant l'entrée du cirque PINDER

COMITE LOCAL D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT REGIONAL (C.L.A.D.)

Nouvel arrêt en gare de Villeperdue



Quai de la gare en direction de Poitiers

Un nouvel arrêt TER de Tours vers Poitiers a été mis en place depuis le 14 décembre à 6h17. La Région diligente une étude sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur quatre gares locales dont celle de Villeperdue.

Prudence et vigilance contre la malveillance

Des actes de malveillance ont été constatés par la SNCF sur les voies ferrées en gare de Villeperdue



Des jeunes de la commune se mettent en danger en se promenant sur les voies pour déposer des ballasts sur les rails entraînant des dysfonctionnements du service et la mobilisation de la brigade SNCF.

La commune souhaite attirer l'attention de chacun sur les **dangers réels** de ces actes.



TRAVAUX COMMUNAUX

Achèvement de la première phase de l'aménagement sécurité entrée Est

Malgré un léger retard à cause des intempéries, la première phase des travaux, à l'exception des espaces verts et de revêtement de trottoir, sont achevés. Quelques aménagements complémentaires seront entrepris lors du démarrage de la seconde phase de ces travaux deuxième trimestre 2010. Un dossier de subvention a été déposé.



Sortie de bourg Bloc sanitaires école

Les entreprises les mieux-disantes ont été retenues, à savoir :

- Lot terrassement : Entreprise BELIN
- Lot gros œuvre/plâtrerie/carrelage : Entreprise COGNARD
- Lot charpente/bardage/couverture : Entreprise MERLOT
- Lot menuiserie extérieure: Entreprise MSH
- Lot faux plafonds : Entreprise PLANISO
- Lot électricité : Entreprise CLAVEAU
- Lot peinture : Entreprise PINXIL
- Lot plomberie sanitaires : Entreprise SANICLIMAT

Le coût global de ces travaux s'élève à 110 420 €

Du neuf pour les douches de la salle polyvalente

La faïence des douches de la salle polyvalente a été refaite par les agents techniques à la satisfaction des membres des différentes associations sportives bénéficiant de l'utilisation de cette salle communale.

A PROPOS DU SALAGE...

Les désagréments occasionnés par la neige font l'objet de priorités et ne sont pas sans incidence financière.

Les récentes chutes de neige ont logiquement provoqué des problèmes de circulation. Sollicité à de nombreuses reprises, le personnel communal s'est employé à sécuriser en priorité les voies principales et les points sensibles (ponts, carrefours, cheminement piétons, etc). Ceci souvent dans l'urgence, parfois en dehors des horaires de travail dans des conditions difficiles et une météo imprévisible. Malgré tout, la majeure partie de notre voirie est restée praticable et nous n'avons eu à déplorer aucun incident. Certes, toutes les rues n'ont pas bénéficié des mêmes attentions.

A cela plusieurs raisons :

- les moyens techniques inadaptés dans nos régions pour ce type de phénomène,
- la difficulté de prévoir l'ampleur et la durée des intempéries,
- la mobilisation permanente du personnel (près de 50 heures) et la nécessité de faire appel à la sous-traitance,
- auxquels il convient d'ajouter 2 tonnes de sel déjà consommées.

A titre d'information, cette première offensive de l'hiver qui est loin d'être terminée a déjà engendré une facture avoisinant les 1500 € sans tenir compte du temps passé par le personnel.

Ceci étant, nous avons bien noté certaines remarques justifiées concernant des endroits sensibles oubliés (particulièrement sur le passage du ramassage scolaire) ou l'accès à certains bâtiments publics et nous en tiendrons compte à l'avenir. Il est également bon de rappeler que le déneigement des trottoirs reste à la charge des propriétaires sur la totalité de leur façade.

Pour le reste, nous demandons à chacun d'être conscient de la difficulté d'intervenir sur la totalité de la voirie. Nous comptons sur votre compréhension et votre prudence, qui, ajoutées à notre volonté de toujours mieux faire, devraient nous permettre de passer un hiver sans souci.



Allée du château

CONTAINERS A VERRES ET JOURNAUX

Des incivilités regrettables

Malgré de nombreux rappels cet endroit continue de faire l'objet de dépôts interdits (sacs d'ordures ménagères, cartons, ferrailles).

Journelement des cartons ou des sacs entiers de bouteilles sont laissés au pied des bacs sans que leur propriétaire ne prenne la peine de les vider dans les containers.

Face à des incivilités répétées et qui ont déjà fait l'objet d'avertissements, nous serons désormais amenés à appliquer l'amende de 70 € prévue pour ce genre d'infraction envers tous les contrevenants identifiés.

Merci à tous de respecter la propreté de ce lieu.



STATIONNEMENT CENTRE BOURG

Un arrêté municipal stipule que le stationnement des véhicules sur les trottoirs en centre bourg est interdit.

Force est de constater que cette interdiction est fréquemment contournée surtout le dimanche matin.

Le respect des automobilistes et surtout des piétons est à prendre en considération.

Merci de faire preuve de civisme pour le bien-être de tous.

BULLETIN COMMUNAL

Très prochainement, la commission communication va travailler à la rédaction du prochain bulletin communal.

Toute personne intéressée pour se joindre à cette commission peut se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Horaires d'ouverture

- ☞ **mercredi** de 10h00 à 12h00 et 17h15 à 18h30
- ☞ **samedi** de 10h00 à 12h00

Lecture aux enfants et jeux de société

A noter, les prochains **mercredis de 17h15 à 18h15** :

- 10 mars ▪ 19 mai
- 21 avril ▪ 16 juin

Cet atelier propose d'écouter, commenter une histoire lue par un adulte ou partager un jeu de société.

Merci à Jean-Louis CHEDOZEAU



qui nous a fait l'honneur et la gentillesse de venir nous dédicacer son roman « **Mira, il fera beau demain** » le samedi 23 janvier dernier.

Chandeleur



Discussions, création et



dessins furent proposées entre deux crêpes le mercredi 3 février.

« Clémentine et la sorcière Trouille »

Spectacle pour enfant Gratuit



La troupe « **Les Baladingues** » revisite ce conte et l'adapte sous forme d'un récit animé afin de faire partager aux plus jeunes le goût de la lecture et du jeu. Quoi de plus attrayant que de voir apparaître un personnage de conte des pages d'un livre ?!

samedi 10 avril à 14h00
salle « Les Albizzias »

CONCOURS COMMUNAUX

Lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, les résultats des concours « Maisons fleuries et maisons illuminées » ont été dévoilés. A cette occasion, le public présent a pu constater l'efficacité des travaux d'acoustique réalisés dans la grande salle « Les Albizzias ».

M. le Maire passe la parole à Mme Marisol TOURAINE



MAISONS FLEURIES

Coup de cœur attribué au « Madison »

Catégorie Maison

- 1er prix : Mme Gislaine MONTIER
- 2me prix : Mme et M. Claude BOUTY
- 3me prix : Mme et M. Jean-Marie GOULET
- 4me prix : Mme et M. Michel SASSIER
- 5me prix : Mme et M. Elie RICHARD



Catégorie Balcon-Terrasse

- 1er prix : Mme et M. Roger FERGER
- 2me prix : Mme et M. René PLISSON
- 3me prix : Mme et M. Guy GUENAND
- 4me prix : Mme Alice LEROUX
- 5me prix : Mme et M. Dominique VIAU

MAISONS ILLUMINEES



- 1er prix : Mme et M. Francis BRUN
- 2me prix : Mme et M. David ALLEAUME
- 3me prix ex aequo :
Mme et M. Claude BOUTY
Mme et M. André CEBULA
Mme et M. Francisco LAJAS
- Coup de cœur attribué à « Styl'Coiff' »**



SPORTING CLUB VILLEPERDUE

« Jaune et bleu »

sera le thème de la soirée du **samedi 17 avril**
salle « Les Albizzias »

Au programme : repas et danse ! Notez, dès à présent, ce rendez-vous, ambiance assurée.

Contact 06 73 90 34 69

Vide grenier

Le club organise sa brocante le **samedi 8 mai** prochain.
Contact 02 47 65 93 38

REVEIL DE VILLEPERDUE

« Recherche femme désespérément »

C'est le titre de la comédie en 3 actes que la troupe de Channay sur Lathan viendra vous interpréter le

samedi 20 mars à 20h30
salle « Les Albizzias »

« Que faire quand votre compagne décide brusquement de rompre alors que vous comptiez sur elle pour une soirée bridge, à laquelle ont été conviés votre banquier et son épouse ?

Trouver une remplaçante, tout simplement ! Pas si aisé en vérité... surtout que les candidates, pas toutes recommandables, se bousculent au portillon ! »

Tarif : 6 Euros pour les adultes et 4 Euros pour les moins de 12 ans.

Réservation possible au
02 47 26 08 19
ou 02 47 26 15 69

BAR « LE MADISON »

Nouveaux horaires

Le bar est ouvert :

Lundi	de 7h00 à 19h30
Mardi	de 7h00 à 13h00
Mercredi	de 7h00 à 19h30
Jeudi	de 7h00 à 19h30
Vendredi	de 7h00 à 22h00
Samedi	de 8h00 à 22h00
Dimanche	de 8h00 à 13h00

GARDERIE PERISCOLAIRE

Recherche vieux journaux et petits pots en verre.
Merci de votre contribution.

ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK: